

## À QUAND UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ?

SM/SB-250101  
7 janvier 2025

● Sébastien MARIANI  
Secrétaire Général

06 86 06 65 39

[s.mariani@fgte.cfdt.fr](mailto:s.mariani@fgte.cfdt.fr)

● Stéphane BOURGEON  
Secrétaire Général adjoint

06 83 14 37 00

[s.bourgeon@fgte.cfdt.fr](mailto:s.bourgeon@fgte.cfdt.fr)

● page 1/2

### La FGTE-CFDT juge indispensable une conférence de financement des infrastructures de transports et entend y porter la voix des travailleurs et travailleuses des transports et de l'environnement

De nombreux exemples récents ont démontré que le défaut d'investissement public dans les transports peut être fortement préjudiciable aux usagers. Le ministre François DUROVRAY avait annoncé la tenue d'une conférence de financement des infrastructures au début cette année. Pour la FGTE-CFDT, cette conférence est **une priorité** pour garantir un investissement public durable dans des transports de qualité et accessibles à toutes et tous. La FGTE-CFDT souhaite que le nouveau ministre Philippe TABAROT organise rapidement cette conférence et qu'elle soit ouverte à tous les acteurs, y compris aux organisations syndicales.

Le développement et la maintenance des infrastructures de transport concernent tous les citoyens et en particulier les travailleuses et les travailleurs qui ont besoin de se déplacer quotidiennement pour se rendre à leur travail. Les infrastructures concernent encore plus directement les travailleuses et les travailleurs des transports et de l'environnement dont elles constituent tout ou partie de l'outil de travail.

Dans le cadre des débats sur la loi relative aux « projets de RER métropolitains » (SERM), la FGTE-CFDT a défendu et obtenu que les organisations syndicales soient systématiquement intégrées aux comités des partenaires des autorités organisatrices afin de pouvoir se prononcer sur l'organisation des transports à l'échelle d'une région ou d'un bassin de vie. La même règle doit prévaloir au niveau des décisions de stratégie nationale des mobilités.

La FGTE-CFDT a fait de nombreuses propositions pour une transition écologique juste dans les transports tant auprès des pouvoirs publics que des acteurs économiques. Elle a de nombreuses positions à défendre et à porter pour promouvoir un vrai changement de modèle dans l'intérêt commun des citoyens et des travailleurs et notamment (*liste non exhaustive*) :

- un besoin estimé à 30 milliards d'euros sur 10 ans pour le développement des lignes ferroviaires régionales ou locales
- un besoin estimé à 15 milliards d'euros sur 10 ans pour les investissements d'infrastructure relatifs au fret ferroviaire
- un besoin estimé à 5 milliards d'euros sur 10 ans pour le développement de cars express à haut niveau de service
- une harmonisation de l'éco-taxe routière à un niveau européen qui ciblerait prioritairement la motorisation (âge des flottes) pour lutter contre le dumping social intra-européen
- une évolution du modèle des concessions autoroutières afin de pouvoir

## À QUAND UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ?

**SM/SB-250101**

**7 janvier 2025**

● **Sébastien MARIANI**

Secrétaire Général

06 86 06 65 39

[s.mariani@fgte.cfdt.fr](mailto:s.mariani@fgte.cfdt.fr)

● **Stéphane BOURGEON**

Secrétaire Général adjoint

06 83 14 37 00

[s.bourgeon@fgte.cfdt.fr](mailto:s.bourgeon@fgte.cfdt.fr)

● page 2/2

réinvestir les marges au service de l'intérêt général dans le cadre d'une transition écologique des transports

- la nécessité d'accompagner la diminution des vols intérieurs par une intermodalité TGV-avion qui a été peu ou pas envisagée
- la nécessité de faire évoluer le VM (péréquation à repenser entre les collectivités, extension de l'assiette à la réalisation de certaines infrastructures, modulation en fonction des actions réalisées par les employeurs dans le cadre des plans de mobilités d'entreprise ou interentreprises...)
- le besoin de financement de décarbonation dans tous les secteurs à la hauteur des objectifs de calendrier fixés
- le risque de faire supporter le coût d'investissement par de la dette publique cachée portée par la société des grands projets et la nécessité de trouver un cadre de sanctuarisation pour une dette assumée comme publique sur des investissements d'avenir à fort impact sur le long terme
- la nécessité d'aller au-delà d'une simple conférence de financement des infrastructures en portant une loi de programmation pluriannuelle des infrastructures de transport
- la proposition de pouvoir suivre et gérer dans la durée une stratégie de développement des transports en France au sein d'un Comité national des mobilités de la logistique et du développement durable associant toutes les parties prenantes.

**La FGTE-CFDT sollicite une rencontre avec le Ministre des Transports afin d'échanger sur ces différents enjeux et sur la façon dont il entend associer les partenaires sociaux, et en particulier la FGTE-CFDT, à cette conférence de financement des infrastructures.**